

par le gouvernement Lloyd. Le ministre ou le gouvernement ont-ils reçu les vues du nouveau gouvernement de la Saskatchewan? J'aimerais également une réponse à cette question.

L'hon. M. Martin: En réponse à cette autre question...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je rappelle à l'honorable député que nous ne siégeons pas actuellement en comité et que si le ministre prend la parole il mettra fin au débat. Le ministre pourra sans doute répondre, en terminant ses remarques, aux questions posées par les honorables députés.

M. Pascoe: Merci. C'est la réaction que j'attendais. Le ministre voudra donc bien prendre note de ces deux questions auxquelles je serais heureux d'avoir une réponse.

M. Charles J. M. Willoughby (Kamloops): Je compte pouvoir consigner au compte rendu l'un des plus brefs discours qui aient été prononcés à ce sujet, mais non pas, je l'espère, le moins approprié en ce qui concerne la résolution dont nous sommes saisis. J'ai parlé à ce sujet le 5 mars dernier, comme on peut le voir aux pages 618 à 620 du hansard, et les honorables députés qui se rappellent ce discours conviendront qu'en ma qualité de membre du comité des affaires extérieures, chargé d'étudier ce traité, j'ai fait partie de ce comité avec des intentions bien arrêtées en faveur du traité.

Si j'ai adopté cette attitude, c'est que j'avais parfaitement confiance en ceux qui avaient négocié le premier traité, en particulier en mon prédécesseur, l'ancien député de Kamloops, l'honorable Davie Fulton. En outre, j'étais persuadé que les dix-huit années d'études qui avaient précédé la négociation du traité et au cours desquelles des techniciens, des conseillers juridiques et des économistes avaient aidé à la préparation du traité au nom du Canada, avaient donné de bons résultats. J'avais également pleine confiance dans le ministère des Affaires extérieures, qui avait négocié le protocole, et dans le talent du personnel de techniciens qui, sous la direction de M. Gordon McNabb, avait étudié les négociations dans tous leurs détails.

Pour ces motifs, je suis entré au comité avec une idée préconçue. La question a été étudiée au cours des séances—probablement 48 ou 49 séances auxquelles j'ai assisté—d'où je suis sorti plus confiant que jamais que ce traité allait servir les meilleurs intérêts du Canada, de la Colombie-Britannique et de tous les intéressés. Nous avons étudié ce traité tant au point de vue de la production d'énergie que de la maîtrise des crues et de la dérivation. Je n'entrerai pas dans tous ces détails; d'autres l'ont fait utilement avant moi. S'il se trouve un honorable député qui

ait encore quelque doute après avoir écouté les discours qui ont été prononcés sur cette question, je lui conseille de s'en rapporter au volume considérable qui renferme le compte rendu de nos séances. Il pourra constater que toutes les questions dont j'ai parlé ont été examinées à fond.

Je le répète, je suis sorti de ces séances plus confiant que jamais que les droits et la souveraineté du Canada sont protégés et que ce traité sert les meilleurs intérêts de tous les intéressés. Or, à titre de représentant de l'une des circonscriptions électorales de l'intérieur de la Colombie-Britannique, j'approuve entièrement le traité, par intérêt direct autant que par intérêt national. Je conclus en exhortant la Chambre, encore une fois, à poursuivre cette tâche.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Avant d'aborder mon sujet proprement dit, je ne puis résister à la tentation de commenter les observations de l'honorable député de Kamloops (M. Willoughby) quant à la confiance qu'il a dans les termes du traité initial, dans les initiatives du gouvernement actuel et dans la magie de M. Fulton. Se souvient-il que lorsque M. Fulton a comparu devant le comité et qu'on lui eut demandé s'il partageait toujours l'avis selon lequel ce traité constituait la plus grande bévue de l'histoire depuis la vente de l'île Manhattan aux Indiens, M. Fulton n'a pas retiré ses paroles?

M. Willoughby: Pourrais-je poser une question à l'honorable député? Préciserait-il à la Chambre l'origine de ces observations? Elles se rapportaient uniquement aux avantages énergétiques d'aval qui sont vendus plutôt que remis à la Colombie-Britannique.

M. Herridge: C'est juste, et on les vend aujourd'hui dans les mêmes circonstances dont se plaignait l'ancien ministre de la Justice.

M. Willoughby: Dans des circonstances différentes.

M. Herridge: Je ne répondrai plus à d'autres questions car j'ai beaucoup de choses à dire. Pour expliquer son changement d'attitude, l'ancien ministre de la Justice n'a su que l'attribuer, devant le comité, à la tenue des élections. C'était la deuxième fois que ce personnage pathétique de l'histoire politique du Canada, l'ancien ministre de la Justice, devait s'incliner devant le premier ministre de la Colombie-Britannique. Certes, il y a eu des élections, mais la campagne électorale n'a pas porté sur la question du Columbia dans toutes les parties de la province.

M. Macdonald: Je pose la question de privilège. Je ne suis pas chargé de défendre l'ancien ministre de la Justice mais je signale que l'honorable député de Kootenay-Ouest déforme les faits. L'ancien ministre